Conditions Générales d'Utilisation du service de télépaiement des contraventions des quatre premières classes à la police des services publics de transports terrestres du réseau Ametis

1. Champ d'application

Toute utilisation du service de télépaiement des contraventions des quatre premières classes à la police des services publics de transports terrestres suppose la consultation et J'acceptation par l'Utilisateur des présentes Conditions Générales d'Utilisation, ci-après les « Conditions Générales », (case à cocher lors du télépaiement).

Il est conseillé à l'Utilisateur de les télécharger et/ou de les imprimer et d'en conserver une copie. Il est également conseillé à l'Utilisateur de lire les présentes Conditions Générales à chaque utilisation du service de télépaiement, dès lors que celles-ci peuvent être modifiées.

L'utilisation du service de télépaiement entraîne l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation du site Service de télépaiement des procès-verbaux du réseau Ametis en ligne disponible à l'adresse https://ext.ametis.fr/epv/

2. Description du service fourni

Le service de télépaiement des contraventions disponible sur le site https://ext.ametis.fr/epv/ (ci-après dénommé le Site) a pour objet de fournir un moyen de paiement des contraventions des quatre premières classes à la police des services publics de transports terrestres commises sur le réseau d'AMETIS.

3. Responsabilités et garanties pour l'utilisation du module de télépaiement

KEOLIS AMIENS s'efforce de fournir sur son Site des informations aussi précises que possible. Toutefois, KEOLIS AMIENS ne pourra être tenu responsable des omissions, des inexactitudes et des carences dans la mise à jour, qu'elles soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.

KEOLIS AMIENS ne garantit pas que le service de télépaiement de son Site sera exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que le Site fonctionnera sans interruption ou pannes, ni encore qu'il soit compatible avec un matériel ou une configuration particulière.

KEOLIS AMIENS n'est en aucun cas responsable de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers. En aucun cas, KEOLIS AMIENS ne pourra être tenu pour responsable de tout type de dommage prévisible ou imprévisible, matériel ou immatériel (incluant la perte de profits ou d'opportunité ...) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le module de télépaiement du Site.

L'Utilisateur déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

L'Utilisateur déclare reconnaître avoir vérifié que sa configuration informatique ne contient aucun virus et qu'elle est en parfait état de fonctionnement.

Il appartient à chaque Utilisateur de vérifier l'exactitude des données communiquées.

Le module de télépaiement du Site est mis à disposition des Utilisateurs pour faciliter le paiement des contraventions. L'utilisateur doit s'assurer de la prise en compte du paiement. KEOLIS AMIENS ne pourra être tenu pour responsable en cas de majoration d'amende sur une contravention pour laquelle aucune confirmation électronique n'aura été envoyée à l'Utilisateur.

4. Paiement sécurisé

Les paiements réalisés sur le Site s'effectuent par carte bancaire (cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard) par l'intermédiaire d'un système de paiement sécurisé selon le protocole 30 Secure (reconnaissable avec les logos "Verifed By Visa" ou "MasterCard SecureCode").

Toutes les informations que l'Utilisateur sera amené à renseigner sur le serveur de l'établissement bancaire sont cryptées par le protocole SSL (Secure Socket Layer).

Le paiement s'effectue sur les serveurs bancaires sécurisés de PAYBOX. Ceci implique qu'aucune information bancaire ne transite via le Site.

Le débit est effectué lors du paiement en ligne à la condition d'avoir obtenu préalablement l'autorisation de débit du compte utilisé auprès des centres de paiement compétents. A défaut de cette autorisation, le règlement ne pourra pas être pris en compte.

L'Utilisateur dispose de 20 minutes pour saisir les informations relatives au paiement. Passé ce délai, il devra se reconnecter sur le service de paiement des contraventions pour régler l'amende.

5. Droit de rétraction

Vous êtes informé qu'en application de l'article L. 121-20-4 du Code de la consommation, le service de télépaiement proposé sur le Site n'est pas soumis à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L. 121-20 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

6. Protection des données personnelles

KEOLIS AMIENS assure la sécurité des données transmises par vos soins.

Les données sont collectées au titre du recouvrement des transactions établies à la suite d'infractions à la police des Transports publics de personnes prévues par la loi n°61-1174 du 31 octobre 1961 rendant applicable les articles 12 à 27 de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer aux entreprises de transport public, qui sont constatées par KEOLIS AMIENS, responsable du traitement centralisé de ces données dont la finalité est la gestion des infractions à la police des transports publics.

Les destinataires des données sont les services recouvrement, comptabilité de KEOLIS AMIENS, les établissements bancaires, les sociétés de recouvrement de créance, les autorités judiciaires. Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit d'accès, de rectification et de communication relatif à vos données personnelles s'exerce, en effectuant une demande écrite, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Cette demande doit être effectuée par courrier postal et expédiée à l'adresse suivante : KEOLIS AMIENS – Service Recouvrement – 9 rue Paul Emile Victor – 80136 RIVERY

7. Convention de prévue

KEOLIS AMIENS a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer les actions des Utilisateurs.

Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de KEOLIS AMIENS ou de ses prestataires ont force probante quant aux éléments de preuve relatifs aux accès et aux informations résultantes du traitement informatique relatif au Service, à savoir tout acte, fait ou omission, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments sous formats ou supports informatiques ou électroniques.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve KEOLIS AMIENS dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

8. Droit applicable et attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales du service de télépaiement des contraventions sont soumises au droit français.

Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des tribunaux compétents d'AMIENS.